

Questions orales

● (1430)

[Traduction]

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS QUI RELÈVENT DES
AUTORITÉS FÉDÉRALES**

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. A la suite d'une tournée d'une semaine que le comité du caucus néo-démocrate sur la santé et la sécurité au travail a fait dans les Maritimes, nous avons été scandalisés de constater l'anarchie qui règne dans le domaine de la santé et de la sécurité simplement parce que ce domaine relève de plus de 13 ministères et organismes gouvernementaux et cela, au détriment de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Je voudrais demander au ministre quelles mesures précises il compte prendre pour remédier à ce problème de compétence et pour que la législation fédérale se conforme aux normes provinciales afin que le million de travailleurs qui relèvent des autorités fédérales puissent recevoir la même protection que leur homologues provinciaux.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question, mais il doit préciser davantage ce qui l'inquiète. Il est vrai la constitution confie aux dix provinces des responsabilités importantes sur le plan de la sécurité et de la santé au travail étant donné que le gouvernement fédéral possède des pouvoirs limités dans le domaine du travail. Je ne suis certainement pas d'accord lorsqu'il avance que les lois fédérales protègent moins la santé et la sécurité des travailleurs que les lois provinciales. Il y a une grande variété . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Si les députés d'en face veulent bien se calmer un peu, ils pourront peut-être mieux s'occuper de cette question. Les diverses lois provinciales contiennent une grande variété de dispositions, mais le député n'ignore pas que, pour les mines, par exemple, le gouvernement fédéral est seulement responsable des mines d'uranium de l'Ontario et de la Saskatchewan et aussi des mines de charbon en tant que propriétaire de la DEVCO en Nouvelle-Écosse. Toutes les autres mines, si c'est ce qui inquiète le député, relèvent des autorités provinciales. Je suis en mesure d'assurer au député que le gouvernement de l'Ontario qui effectue en notre nom des inspections relatives à l'hygiène et à la sécurité, effectue un excellent travail en appliquant les normes appropriées.

M. Blackburn: Madame le Président, il saute aux yeux que le ministre du Travail ne s'est pas entretenu directement avec les travailleurs depuis longtemps. Autrement, il ne nous aurait pas donné une réponse semblable.

Ma première question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que le gouvernement songe à supprimer un règlement qui oblige les conducteurs de camion à tenir un carnet de route et comme les heures de conduite sont déjà passablement longues surtout dans le trafic interprovincial, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les carnets de route demeureront obligatoires afin que les conducteurs puissent contrôler le nombre de leurs heures de service—je songe entre autres aux employés du CN et du CP—pour éviter aussi que ne s'accroisse le carnage dont nos grandes routes sont déjà le théâtre?

M. Regan: Madame le Président, le député sait peut-être qu'à cause des particularités des lois sur les chemins de fer et leurs antécédents, les pouvoirs du ministre du Travail sont quelque peu limités. Cependant je peux garantir deux choses au député. D'abord, je suis convaincu que la sécurité n'aura pas à en souffrir comme il l'a laissé entendre. En second lieu, j'ai eu l'occasion en l'espace d'un mois de m'entretenir directement avec plus de travailleurs que le député ne l'a fait pendant toute sa vie.

M. Blackburn: Madame le Président, je m'adresserai une dernière fois au ministre. Des membres de notre comité n'ont pu s'empêcher de constater que les inspecteurs du ministère du ministre ont fait preuve d'une extrême tolérance quand ils ont inspecté l'atelier diesel du CN à Moncton. Le ministre voudrait-il ordonner à ses fonctionnaires de jeter un coup d'œil aux méthodes d'utilisation du métal antifriction de même qu'aux réservoirs de dégraissage qui exhalent des fumées caustiques à cause d'une insuffisance de ventilation? Le ministre voudrait-il aussi promettre à la Chambre que toutes les normes relatives à l'hygiène et à la sécurité qui gouvernent les activités du CN seront conformes aux meilleures normes modernes? Je rappellerai à ce sujet que chaque année un millier de travailleurs canadiens sont victimes d'accidents mortels.

M. Regan: Madame le Président, je vais certainement tenir compte des instances d'un député qui me signale une situation quelconque où les normes de sécurité ne seraient pas respectées. Pour ce qui est du cas de Moncton que le député me signale, je vais me renseigner à ce sujet sans tarder. Quant à l'autre aspect de sa question, je ne peux que répéter ma conviction que les normes de sécurité fédérale se comparent très favorablement avec celles des provinces. Cependant je vais examiner les cas soulevés par le député.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES**L'ENTENTE SUR L'ÉNERGIE—LA CORRESPONDANCE ENTRE LE
PREMIER MINISTRE ET M. LOUGHEED**

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Cette question découle de sa réponse à l'offre que lui a faite le premier ministre Lougheed dans une lettre qui est parvenue au cabinet du premier ministre le 17 octobre. Dans cette lettre, le premier ministre de l'Alberta signalait qu'il était prêt à prendre l'avion pour Ottawa avec quelques heures de préavis afin de rencontrer le premier ministre et reprendre les négociations en vue de conclure une entente raisonnable sur l'énergie.

Vu que, d'après M. Lougheed, le premier ministre a répondu qu'il n'y avait plus moyen de négocier puisque le gouvernement fédéral avait maintenant établi son budget et que cela causerait toutes sortes d'ennuis au gouvernement s'il essayait de le modifier, pourquoi le premier ministre a-t-il refusé d'avoir d'autres pourparlers avec le premier ministre Lougheed simplement parce que cela nuirait au programme qu'il s'est fixé? Le premier ministre n'a certainement pas manifesté le moindre esprit de collaboration ou de conciliation en agissant de la sorte.